



Directeur Juridique Groupe

Seattle Avocats

Me Sébastien Mabile, Me François de Cambiaire
1 rue Ambroise Thomas
75009 Paris

Lettre recommandée avec AR

Et courriel :

smabile@seattle-avocats.fr

fdecambiaire@seattle-avocats.fr

Paris, le 14 janvier 2019

V/Réf : « Devoir de vigilance / Total SA »

Maîtres,

Nous avons pris connaissance de votre lettre en date du 22 octobre 2018 par laquelle vous nous faites part des préoccupations des collectivités et associations que vous représentez face aux effets du changement climatique.

Total est pleinement conscient de ces enjeux climatiques, les reconnaît publiquement de longue date, les prend en compte dans sa stratégie et déploie des actions concrètes à cet égard.

En 2016, à la suite de l'accord de Paris, Total a été le premier producteur pétrolier et gazier à dédier un rapport à la prise en compte des enjeux climatiques. Ce rapport que nous publions annuellement depuis 2016, et dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, détaille cette stratégie et ces actions, lesquelles sont articulées autour de cinq axes clés :

- 1) améliorer l'efficacité énergétique de nos opérations ;
- 2) croître sur la chaîne intégrée du gaz, alternative essentielle au charbon ;
- 3) développer notre présence sur toute la chaîne de l'électricité bas carbone ;
- 4) favoriser les bioénergies (biocarburants, biogaz) ;
- 5) développer le stockage du carbone, par des solutions basées sur la nature (forêts...) ou de captage/stockage/utilisation du CO₂.

A titre d'illustration de mise en œuvre de cette stratégie, nous évaluons nos décisions d'investissement depuis 2008 avec un prix interne du carbone et soutenons depuis 2015 plusieurs initiatives consistant à mettre en place une tarification du carbone, nous investissons fortement depuis 2011 dans les métiers bas carbone (production et vente d'électricité avec Total Spring et Direct Energie, énergie renouvelables avec SunPower, Total Solar et Total Eren, batteries avec Saft, efficacité énergétique avec Greenflex) et nous sommes membres fondateurs de l'Oil and Gas Climate Initiative (OGCI) qui finance le développement de technologies innovantes pour le climat.

Total se fixe des objectifs visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce notamment à la réduction puis l'élimination du brûlage de routine de gaz et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos installations. Nous avons ainsi réduit ces émissions de 30 % depuis 2010. Nous avons l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique de nos installations de 1 % en moyenne par an.

Adresse postale : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92078 Paris La Défense Cedex
Tél. + 33 (0)1 47 44 45 46

TOTAL S.A.

Société Anonyme au capital de 6 646 286 507,50 euros

Siège social : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France
542 051 180 RCS Nanterre

Pour illustrer notre stratégie de développement d'activités dans les énergies bas carbone (gaz naturel, renouvelables, électricité, biomasse) tout en assurant notre mission d'apporter au plus grand nombre une énergie abordable, nous avons récemment mis en place un indicateur d'intensité carbone qui évalue les émissions moyennes de GES des produits énergétiques que nous mettons à disposition de nos clients, sur l'ensemble de leur durée de vie : du puits de pétrole ou de gaz jusqu'à l'usage final comme combustible pour les hydrocarbures ; de la production de panneaux solaires à la vente d'électricité pour l'énergie solaire. Nous estimons que notre stratégie devrait nous permettre d'atteindre notre ambition de baisser cet indicateur de 15 % entre 2015 et 2030 ; et à plus long terme nous envisageons de poursuivre voire d'accélérer ces efforts en fonction des évolutions technologiques et des politiques publiques.

Total est présent dans plus de 130 pays, et il est utile de préciser que nos activités sont strictement réglementées et contrôlées par les autorités publiques, y compris en ce qui concerne les émissions de GES. Total respecte les réglementations applicables à ses activités partout où elles sont exercées.

Par ailleurs, contrairement à ce que vous indiquez, Total décrit dans le cadre de son rapport de gestion annuel non seulement les risques pour ses activités liés au changement climatique, mais aussi la manière dont Total prend en compte les enjeux du changement climatique dans sa stratégie et ses décisions d'investissement, dans le cadre du reporting requis par l'article L. 225-102-1 du code de commerce. Ces informations sont également présentées dans le cadre de reporting « TCFD » (*Taskforce on Climate-related Financial Disclosures*). Vous trouverez ces éléments dans l'extrait ci-joint de notre Document de Référence 2017.

Le premier plan de vigilance publié par Total, également dans son rapport de gestion annuel, s'est conformé aux objectifs de la loi du 27 mars 2017 qui avait été adoptée afin de veiller à ce que les entreprises contribuent, notamment, à la prévention des atteintes graves aux droits humains dans leur chaîne d'approvisionnement, comme la catastrophe du Rana Plaza en 2013, ou des atteintes graves à l'environnement résultant de leurs opérations, telle que l'explosion d'une usine à Bhopal en 1984.

Bien que les risques liés au changement climatique soient d'une nature différente de ceux qui sont mentionnés ci-dessus, ce qui nous avait conduit à ne pas considérer les risques liés à nos émissions de gaz à effet de serre comme relevant de cette législation nouvelle d'autant que ce risque est traité par ailleurs dans notre document de référence, le Conseil d'Administration de Total a convenu que le plan de vigilance de Total qui sera contenu dans le rapport de gestion publié en 2019 traitera des risques liés au changement climatique.

Nous avons bien pris note des préoccupations des collectivités territoriales et associations que vous représentez et proposons de les rencontrer afin de discuter des voies de progrès vers cette ambition commune que constitue la lutte contre le changement climatique.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Aurélien Hamelle



Pièces jointes :

- Rapport « Intégrer le climat à notre stratégie », Septembre 2018
- Extrait du Document de Référence 2017, Chapitre 5.2.3-4 « Changement climatique »